

Protection de la personnalité – Tableau
Déterminer le type de l'atteinte à la personnalité

Biens de la personnalité physique	Biens de la personnalité affective → protègent la vie affective = relations de famille (fiançailles, mariages, filiation)	Biens de la personnalité sociale → respect de la vie privée, les données personnelles, l'honneur, les oeuvres littéraires ou artistiques, le nom et la liberté économique
<p>la vie → le plus fondamental (en matière de légitime défense → art. 52, al.1 CO)</p> <p>l'intégrité corporelle → - intégrité <u>physique</u> - intégrité <u>psychique</u> → le droit de pouvoir librement se déterminer.</p> <p>la liberté de mouvement → organiser son existence, dans les limites de l'ordre public</p> <p>La liberté sexuelle</p> <p>La libre disposition du sort de son cadavre → pouvoir de déterminer le lieu et le mode d'inhumation de son cadavre, de le mettre à disposition de la science médicale, d'autoriser ou refuser un prélèvement d'organes.</p>	<p>les relations avec les proches</p> <p>la piété filiale → le souvenir d'une personne disparue → les proches peuvent agir en protection de l'honneur ou de l'image d'une personne défunte</p> <p>Le respect de la vie affective → protège les liens affectifs d'une qualité particulière = filiation, fiançailles, mariage, partenariat enregistré (et concubinage)</p>	<p>TF 3 sphères de la vie humaine :</p> <p>1. la sphère intime/secrète → faits et gestes que on ne veut pas partager mais que on peut confier à quelque personnes spécifique (orientation sexuelle, secret bancaire, conflit de famille, etc)</p> <p>2. la sphère privée → évènements que chacun partage avec un nombre restreint de personnes auxquelles il est attaché par des liens étroits (proches, amis, connaissances) → seul protégés par l'art. 28 CC</p> <p>3. la sphère publique → évènements accessibles à la connaissance de tous</p> <p>Honneur → respect de la dignité humaine et la considération de ses semblables :</p> <p>honneur interne → sentiment d'une personne de sa propre dignité</p> <p>honneur externe → toutes les qualités nécessaire à une personne pour être respectée dans son milieu sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> - considération morale (droit à sa réputation d'honnête homme pour son comportement dans la vie privée ou publique) et - considération sociale (droit à l'estime professionnelle, économique, sociale) <p>Protège le nom et tout autre signe d'identification (titres noblesse, distinctions honorifiques, armoiries, enseignes) contre des atteintes qui ne sont pas des usurpations (usurpations → art. 29 CC)</p> <p>Liberté économique → permet à une personne d'exercer librement dans les limites de l'ordre public, une activité économique lui apportant des moyens pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses proches.</p>

- **Droit à l'image** (reconnu par la doctrine) - protège contre la diffusion d'une image d'une personne, bien propre
- **La voix** - peut-on considérer que la voix est un bien protégé ? Même chose que l'image c'est un bien qui lui est propre.